

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 12+2

Séance du 12 décembre 2022

Date d'affichage :
Date de la convocation : 6 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle —FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — MILLET Benoit

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2022 055

OBJET : MOTION LYON CREMIEU PARFER

L'association Lyon Crémieu ParFer sollicite la commune de La Balme Les Grottes pour délibérer quant à la motion proposée ci-dessous.

Il s'agit d'affirmer le soutien de la commune à la réalisation rapide d'un transport en mode ferré de Lyon à Crémieu sur l'ancien chemin de fer de l'est lyonnais.

Le projet de prolongement de la ligne T3 du tramway de Meyzieu ZI jusqu'à Crémieu date maintenant de plus de 20 ans.

D'étude en étude, d'avant-projet en avant-projet, cette réouverture de la liaison ferroviaire par l'ancien chemin de fer de l'Est lyonnais est constamment reportée au détriment des 110 000 habitants de notre bassin, malgré la ténacité de différents acteurs.

La réalisation de ce projet permettrait de

- Répondre aux besoins de mobilité, diminuer la dépendance des ménages à la voiture et ses coûts induits, sortir d'une zone blanche grâce aux transports collectifs.
- Répondre aux enjeux de transition climatique en conformité avec le plan climat engagé par les collectivités dont le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise.

Rendre effective la solidarité entre les territoires en référence à la mise en place de la ZFE (Zones à Faibles Emissions mobilité) de la Métropole de Lyon qui interdira l'accès au centre-ville aux voitures Crit'Air 2 (2026).

- Développer les activités économique, touristique et faciliter l'accès à l'emploi sur le territoire.

Aujourd'hui la Région Auvergne Rhône Alpes et la Métropole de Lyon font part de leur intention d'avancer sur ce dossier par des co-financements à négocier, mais en reportant une éventuelle réalisation à 2030 au lieu de 2027 comme annoncé précédemment.

D'après l'Association ParFer, il faut agir sans délai car :

- Les événements des derniers mois nous rappellent l'urgence d'accélérer la transition énergétique.

- Les collectivités doivent s'impliquer de façon globale et cohérente dans le cœur de ces stratégies, la mobilité est un enjeu majeur. Pour réduire leur émission de gaz à effet de serre à horizon 2028, les Communautés de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et Balcons du Dauphiné ont misé sur le prolongement du T3.

- Le volet « Mobilité » du Contrat de Plan État Région (CPER) avec la Région Auvergne Rhône Alpes fera l'objet d'un avenant spécifique pour début 2023, d'autres projets étant en concurrence avec celui-ci.

Les élus municipaux de la commune de La Balme Les Grottes répondant de ce fait au souhait de l'association Lyon Crémieu ParFer, demandent à toutes les autorités compétentes de :

- de respecter le choix d'une liaison par voie ferrée, comme décidé par le COPIL du 6 mai 2021,
- d'inscrire le prolongement de la ligne de tramway T3 dans le prochain Contrat Plan Etat Région comme dossier prioritaire,
- de s'engager concrètement à trouver toutes les modalités d'organisation et de financement pour cette réalisation.

Pour : 12 +2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

